

Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat  
de M. Jean-Claude Mermilliod intitulé  
**« Protéger la biodiversité en ville »**

---

Nyon, le 6 août 2009.

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Sous la présidence de Mme Slavojka Lukic, la Commission, composée de MM. Jean-Claude Mermilliod, André Cattin, Fred Tschuy et Jacques Hanhart, s'est réunie le 4 juin 2009 afin d'étudier et examiner le postulat « Protéger la biodiversité en ville ». M. Volker Kirchner du parti libéral était absent.

La Commission a entendu Madame la Municipale Monique Boss et Monsieur Hugues Rubattel, chef du Service des Espaces Verts et les remercie pour toutes les informations fournies.

En préambule, il est rappelé que la Commission doit uniquement décider si elle accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité ou pas.

### **Propos du postulant**

M. Jean-Claude Mermilliod tient à préciser que ce postulat n'est pas une critique ou une attaque envers le Service des Espaces Verts. Il connaît et apprécie le système de gestion différenciée des prairies fleuries. Il suggère toutefois de vérifier si leur emplacement apporte la plus-value souhaitée pour les insectes et papillons qui justifie leur développement.

En 2002 à Johannesburg, de nombreux pays se sont engagés à enrayer et stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010 (<http://www.countdown2010.org>). Le Conseil fédéral a été jusqu'ici peu actif et prépare un projet qui sera soumis au parlement en 2010 seulement!

La perte de la biodiversité résulte pour une bonne partie de la disparition des biotopes qui est une conséquence de l'extension des constructions dans les villes et villages.

Les villes peuvent offrir des milieux de substitutions pour certaines espèces de la faune et de la flore qui s'adaptent aux conditions urbaines. Jardins, parcs, cordons boisés, vieux murs, bord du lac, sont autant de lieux qui peuvent fournir un abri à diverses formes de vie.

Ce postulat a été rédigé suite au nettoyage de la digue ouest qui ferme le port du côté Genève sur laquelle il y avait de la végétation intéressante qui a bien sûr disparu, comme le montre deux photos différentes (avant – après) montrées à la commission. Il en est de même pour l'autre grande digue du port où la partie marche-pied a été bétonnée et nettoyée. La crainte que les rives du lac fassent l'objet d'un grand nettoyage systématique avec destruction de toute la flore a motivé le dépôt de ce postulat. Ce qui repousse après n'a plus le même intérêt (voir les conséquences du nettoyage du mur de la ruelle des Moulins).

Il est donc primordial de préserver les zones intéressantes en ville, et 3 demandes sont formulées:

- a) Repérer les zones où il est intéressant de conserver la végétation, la flore, les mousses, soit la biodiversité en général.
- b) Faire un examen avant des démolitions ou rénovations afin de garder une trace de la flore présente, fleurs, mousses, lichens etc.
- c) Faire participer la population et créer ainsi un intérêt pour la présence de la nature dans certaines parties de la ville.

### **Réponse de la Municipalité**

Mme la Municipale Monique Boss explique que le Service des Espaces Verts est déjà très attentif à ce problème et n'est pas pour la destruction systématique de la faune et de la flore.

Quant au nettoyage des murs ou autres, ce n'est pas forcément le Service des Espaces Verts qui fait ce travail. Il y a d'autres services impliqués comme le Service des Bâtiments ou le Service de l'urbanisme, travaux et environnement.

Le Service des Espaces Verts met tout en oeuvre pour préserver la flore et la faune et qu'elles puissent se développer à l'intérieur de la ville.

Depuis 1997, un plan d'entretien différencié a été mis en place avec pour effet des économies d'eau, d'engrais, d'insecticides et de forces humaines (fauche tardive). La volonté des Espaces Verts est de limiter les apports d'engrais. Sur les 38 hectares d'espaces verts à Nyon, les 2/3 sont gérés sans apport d'engrais.

Quant aux observations demandées dans le postulat, elles ne peuvent pas être faites par le Service des Espaces Verts qui ne dispose pas d'un personnel suffisamment qualifié. Il faudrait engager un biologiste.

La Commission, consciente que la Commune ne peut pas engager du personnel, suggère à la Municipalité de faire appel à des associations comme Pro Natura ou à des étudiants en biologie pour des prélèvements de roches et pour répertorier les espèces avant la destruction ou la rénovation de murs ou digues et pour examiner et inventorier la partie la plus haute des arbres avant de les abattre.

M. Claude Beuchat, retraité, qui s'occupait de la faune et de la flore pour le canton de Vaud, a identifié et répertorié, d'une façon bénévole, tous les arbres et les oiseaux de la ville de Nyon. Son travail est très précieux. Il serait intéressant qu'il soit disponible et puisse être consulté par la population

D'autre part, des visites en ville sont organisées, sur demande, pour la population pour lui faire connaître toutes les richesses et la biodiversité qui existent. Il est à noter que le Service des Espaces Verts répond déjà à toutes les demandes de visites.

## **Conclusions**

La Commission, à l'unanimité, propose le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour les raisons suivantes :

- a) Favoriser les informations entre les services de la ville de Nyon et les sensibiliser aux différents problèmes liés à l'étude et à la conservation de la faune et de la flore en ville de Nyon.
- b) Confier le mandat des inventaires, des prélèvements et des analyses de la faune et de la flore à des associations ou à des étudiants qui pourraient assurer ce travail bénévolement lorsque des endroits intéressants doivent être démolis ou rénovés.
- c) Limiter la disparition de la biodiversité car il y en a une grande variété en ville.

### La Commission :

Slavojka Lukic, présidente  
Josette Gaille, rapporteur  
Jean-Claude Mermilliod  
André Cattin  
Fred Tschuy  
Jacques Hanhart  
Volker Kirchner